

Mairie de Lamontélarie

81260 LAMONTELARIE
Tél : 05.63.74.01.92 Fax : 05.63.74.01.54
mairie.lamontelarie@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 23 août 2017

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres ayant pris part aux délibérations : 7

Présents :

M. Pierre ESCANDE

Mme. Eliane GERSTENMAIER

Mme. Fanny SOLANS

Mme. Julie COUGET

Mme. Chantal GUILLOT

M. Philippe BAUDIERE

M. Olivier PHALIPPOU

La séance est ouverte sous la présidence de M. le Maire à 18h00.

Mme. Julie COUGET est désignée secrétaire de séance.

I. Approbation compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017

En l'absence de remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

II. Point périmètres de protection et enquête publique

Monsieur le 1^{er} Adjoint rappelle qu'une enquête publique a été ouverte en mairie de Lamontélarie le 22 août et ce jusqu'au 5 septembre 2017 inclus. Pendant ce délai, les pièces du dossier d'enquête restent déposées à la mairie où elles peuvent être consultées les jours et heures habituels d'ouverture des bureaux soit les mardis et vendredis de 9h00 à 15h00.

Un registre à feuillets non mobiles, destiné à recevoir les déclarations des intéressés est ouvert en mairie pendant cette période. Le public peut, pendant la durée de l'enquête, consigner des observations soit directement sur le registre, soit en les adressant par correspondance au commissaire enquêteur, soit par voie électronique à : mairie.lamontelarie@wanadoo.fr en précisant en objet « enquête publique », soit directement auprès du commissaire enquêteur.

Il est rappelé que cette enquête ne porte, dans le cadre de l'établissement des périmètres de protection, que sur les cessions et acquisitions, désaffectation de chemin ou partie de chemin en vue de leur aliénation, et ce au Redondel, la Catté et la Cabane Vieille.

III. Point travaux en cours

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la réfection de la voie communale V.C. N° 3 allant de la RD n°52 à l'embranchement du Bourguet sul Mouly, d'une longueur d'environ 5 000 m, est entièrement achevée. Il rappelle également que ce tronçon est le plus long de la commune et que le coût de réfection de la voirie en général est très onéreux, mais que depuis 2008, un gros effort financier a été réservé à la voirie communale pour le bien-être des usagers.

Il ajoute que l'entreprise CAMPA est d'ores et déjà intervenue sur le système campanaire de l'église et après avoir réparé le tintement n°3 et la cloche n°2, a déposé le vieux système de commande pour en installer un nouveau plus moderne, et surtout aux normes actuelles. L'entreprise a également relié ce système à la terre. Une visite de contrôle et une révision sont prévues chaque année.

Le mur de soutènement du parking de l'église qui s'effondrait a été reconstruit.

Hameau de Rouquié : Tous les travaux programmés sont terminés, soit la rectification et sécurisation du croisement face au camping qui plus est agrémenté d'une jardinière en pierres apparentes, ainsi que la dalle en béton recevant tous les bacs de déchets et de recyclage afin de dégager le parking. Un aménagement de ce parking est prévu courant 2018.

IV. Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Lamontéliarié a fait acte de candidature à la charte régionale « Objectif zéro phyto dans nos villes et nos villages » au niveau Terre Saine. Afin de valider notre candidature, un jury viendra nous rencontrer le jeudi 7 septembre. Cette visite s'organisera en deux temps, un temps d'échanges en salle et un temps plus technique avec visite des installations de stockage de produits, qui dans notre cas sont absents puisque nous n'en n'utilisons plus depuis plusieurs années, puis visite d'un site au choix de la commune. Nous choisirons bien sûr le cimetière que nous avons réhabilité.

L'ordre du jour étant épuisé et sans aucune autre question, la séance est levée à 19H30.

Le Maire
Pierre ESCANDE